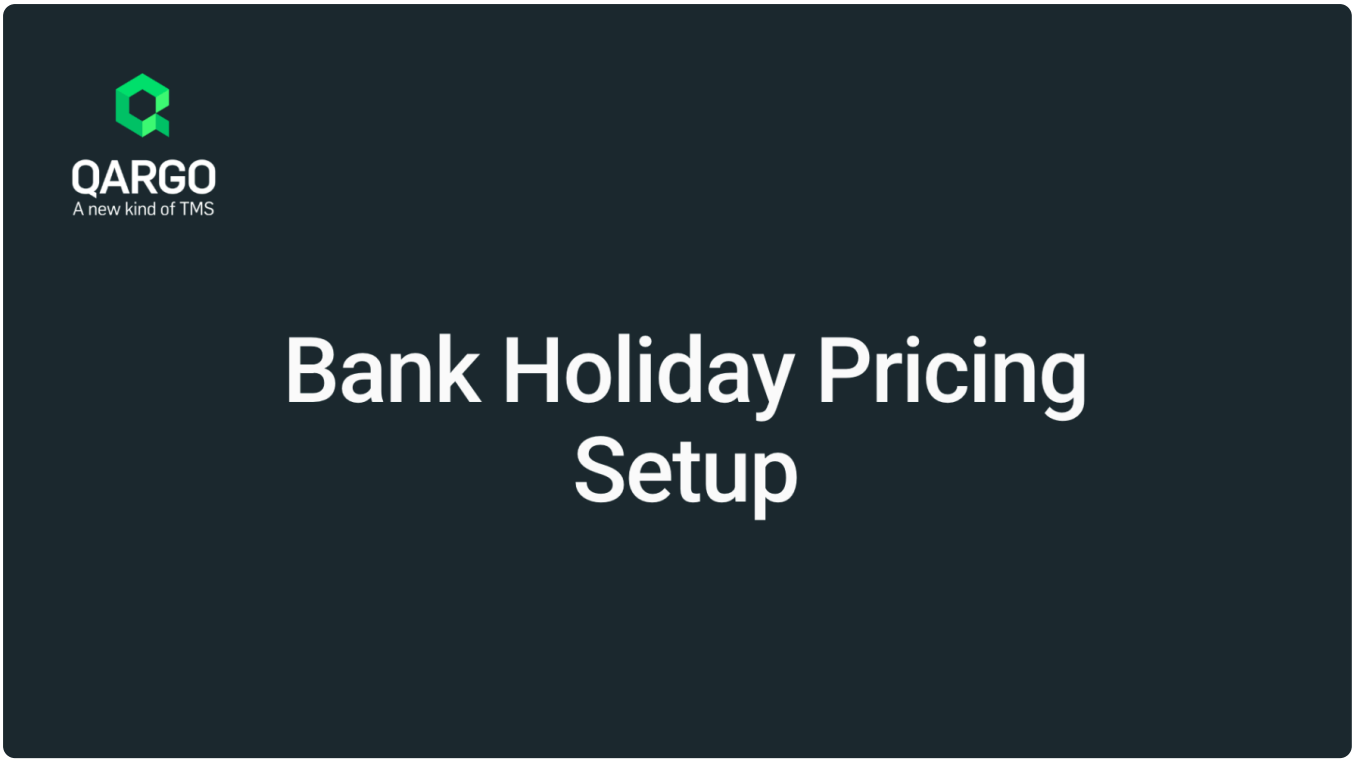
FAQ : condition de jour férié pour la configuration de la tarification

Une FAQ de référence rapide sur la fonctionnalité de condition de jour férié pour la tarification.

Mis à jour 12 décembre 2025

Vidéo sur la configuration de la condition de jour férié pour la tarification (cliquer pour regarder)

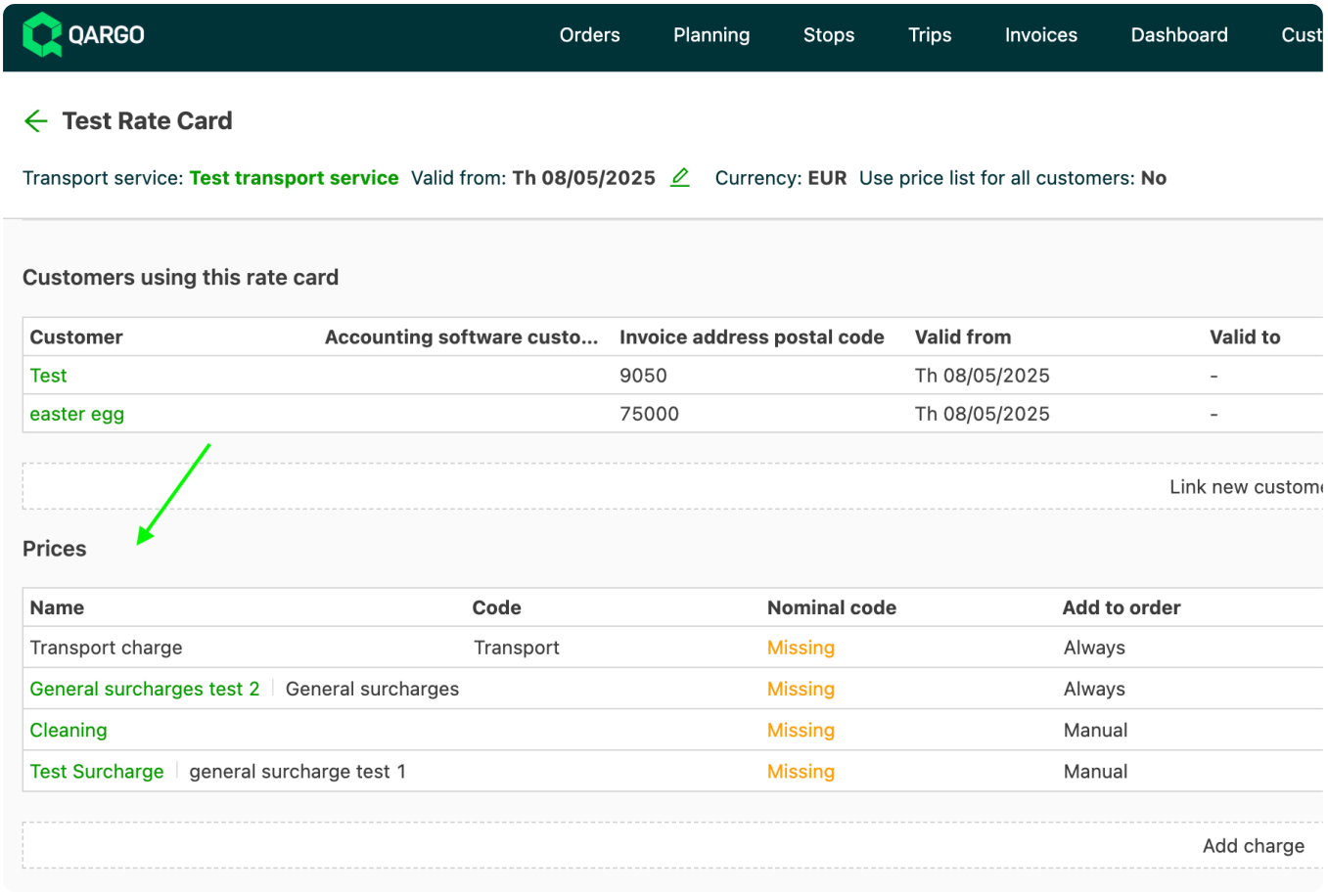


Q. La condition de tarif « jour férié » est-elle disponible lors de la configuration des calculs standard de type *Formule* ?

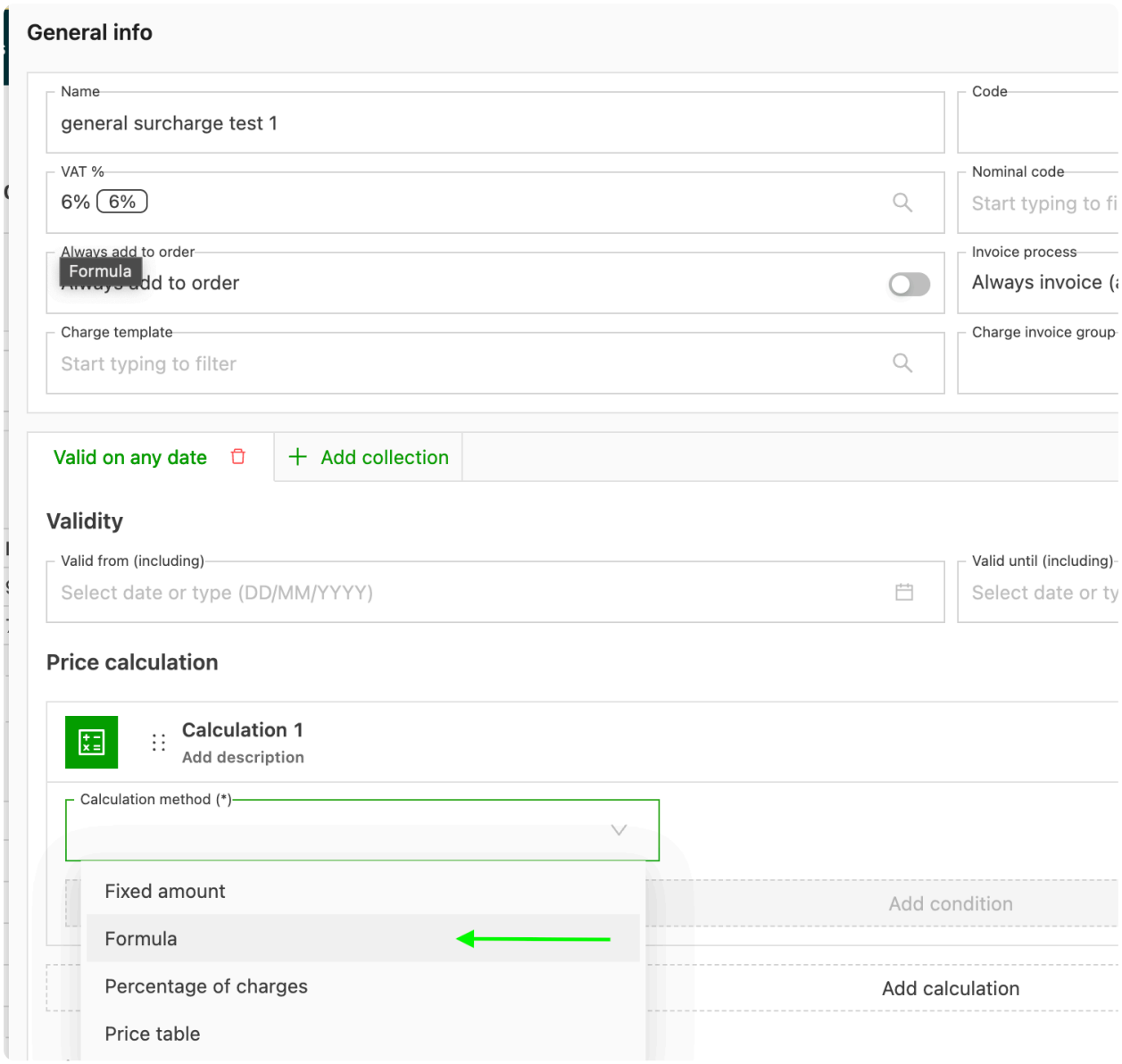
R. Oui, la condition de jour férié est disponible dans toutes les principales méthodes de calcul des tarifs, y compris les calculs Montant fixe, Pourcentage des frais et Tableau des prix.

Pour utiliser l'indicateur dans une condition de type Formule :

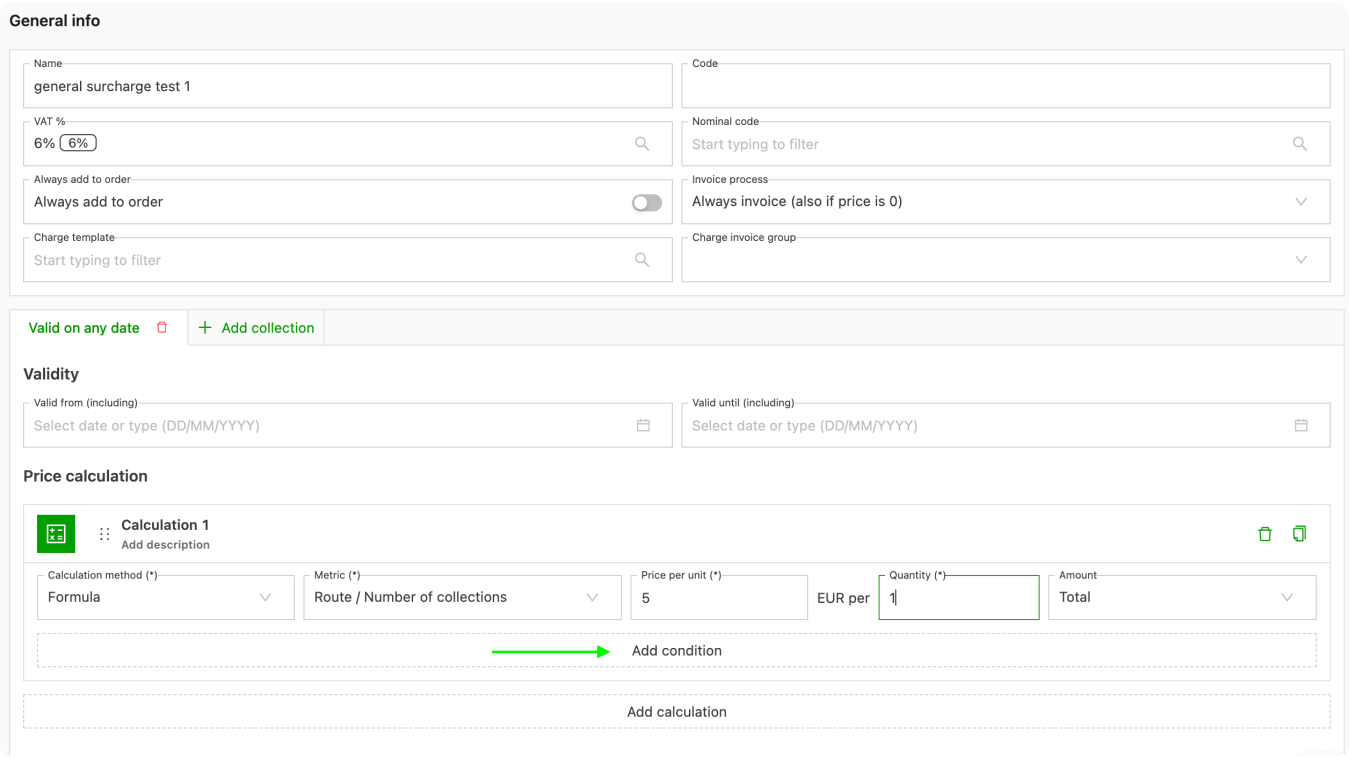
1. Accéder à la **grille tarifaire** choisie et sélectionner le calcul de frais à modifier.



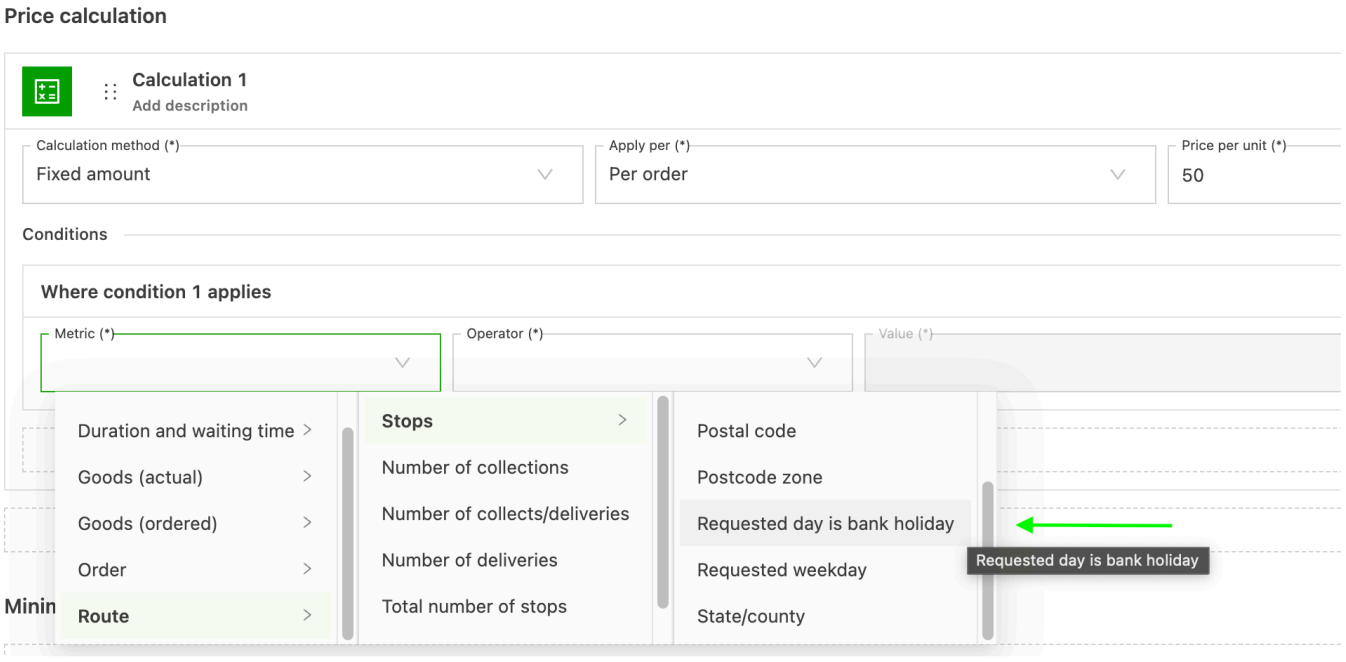
2. Ajouter les frais et sélectionner le calcul Formule.



3. Cliquer sur **Ajouter une condition**.



4. Dans le sélecteur d'indicateurs, accéder à **Itinéraire > Arrêts**, puis sélectionner **Le jour demandé est un jour férié**.



Cette sélection permet d'appliquer un supplément (par ex. un extra de 50 £) au calcul du prix final *uniquement* si la date de l'arrêt correspond à un jour férié national.

📚 L'indicateur conditionnel **Le jour demandé est un jour férié** ne tient compte que des **jours fériés nationaux** officiels et n'inclut pas les jours fériés locaux ou régionaux dans son calcul.

Cliquer sur le lien ci-dessous pour en savoir plus sur les grilles tarifaires clients.

Grilles tarifaires clients